



AFFAIRE DU BUS 60

L'UNSA RATP DEPOSE PLAINTE POUR PROVOCATION A LA DISCRIMINATION, A LA HAINE OU A LA VIOLENCE

Chacun se souvient de « l'affaire du bus 60 » où un conducteur de bus a été accusé, via Facebook, d'avoir refusé la montée d'une voyageuse en raison de sa tenue vestimentaire.

Cette affaire a défrayé la chronique, sur fond de polémique à caractère religieux.

A ce jour, les faits ne sont pas avérés, les parties en présence vont s'affronter devant les tribunaux.

Par contre, la Direction de la RATP avait lancé un appel à témoins sur Tweeter afin d'obtenir des témoignages de passagers pouvant confirmer ou infirmer les propos de la plaignante.

Cette démarche a suscité un flot de tweets, racistes et discriminatoires, selon l'**UNSA RATP**, qui sont inacceptables et portent préjudice à l'ensemble du personnel de la RATP, des conducteurs de bus dans cette affaire.

L'**UNSA RATP**, 1er syndicat de la RATP, se réclame des valeurs républicaines et combat toute forme de racisme et de discrimination.

L'anonymat supposé de ceux qui communiquent sur les réseaux sociaux ne doit pas être le prétexte à l'impunité et au déferlement de propos haineux, mettant en danger aussi bien notre pacte républicain, que les règles de laïcité ou la tranquillité publique.

**Pour ces motifs, l'UNSA RATP a mandaté ce jour son avocat,
Maître VILLEVIEILLE, pour déposer plainte pour
« provocation à la discrimination,
à la haine ou à la violence ».**

Infos Infos